

1. Objectif

Définir la marche à suivre pour que chaque médecin identifie et demande ses droits acquis dans le cadre du passage à TARDOC/forfaits ambulatoires, afin de continuer à facturer certaines prestations à partir de janvier 2026.

2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à tous les médecins.

3. Prérequis

- Accès personnel Mediway
- Compte TARTOOLS (tartools.ch) – activation 48–72h
- Compte ZSRNext (zsrnext.ch) pour accéder à LegiData

4. Délais et coûts

- Période de dépôt : 1er juillet – 30 septembre 2025
- Coût : CHF 50.– par prestation demandée (acceptée ou refusée)

5. Définitions

Un droit acquis est une prestation TARMED :

- facturée ≥ 5 fois/an en 2022–2024,
- sans contestation par les assureurs,
- mais non couverte par les titres/attestations du médecin.

6. Procédure

Étape 1 – Exporter les données Mediway

1. Ouvrir Mediway
2. Menu : Facturation → TARDOC → Export Tartools
3. Sélectionner la période 2022–2024
4. Générer l'export et accéder à tartools.ch

Étape 2 – Vérifier dans TARTOOLS

1. Dans TRANS, importer le fichier Mediway
2. Résultat :
 - Prestations couvertes par vos titres = rien à faire
 - Prestations non couvertes = droits acquis à demander

Étape 3 – Demander les droits acquis

1. Créer/ouvrir un compte sur zsrnext.ch
2. Se connecter à LegiData
3. Sélectionner les prestations signalées et soumettre la demande

7. Points critiques

- Chaque médecin doit déposer sa propre demande
- Sans demande avant le 30 septembre 2025 → perte définitive du droit de facturer ces prestations

8. Action immédiate

Exporter vos données Mediway, les tester dans TARTOOLS et identifier les prestations à demander.